

N° 6597¹⁴

CHAMBRE DES DEPUTES

Session extraordinaire 2013-2014

PROJET DE LOI

**relatif à la coordination et à la gouvernance des finances
publiques et modifiant:**

- a) la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité
et la trésorerie de l'Etat**
- b) la loi modifiée du 10 mars 1969 portant institution d'une
inspection générale des finances**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(11.7.2014)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 11 juillet 2014 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**relatif à la coordination et à la gouvernance des finances
publiques et modifiant:**

- a) la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité
et la trésorerie de l'Etat**
- b) la loi modifiée du 10 mars 1969 portant institution d'une
inspection générale des finances**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 9 juillet 2014 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 10 décembre 2013 et 20 mai 2014 et 3 juin 2014;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 11 juillet 2014.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Victor GILLEN

